

handifaction



La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et l'association Handidactique ont signé un accord de partenariat le 16 juin 2021 qui a vocation à renforcer les actions pour faciliter l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap.

Ce partenariat a pour première ambition de **développer l'usage du baromètre Handifaction**, dont la gestion a été confiée à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France, en s'appuyant sur le réseau de l'Assurance Maladie et ses partenaires.

Le Baromètre Handifaction permet à une personne vivant avec un handicap **d'évaluer la qualité des soins qu'elle a reçus en ville ou en établissement de santé**, en répondant à un court questionnaire en ligne, à partir de son ordinateur ou de son téléphone mobile.

Cet accord de partenariat permet d'une part de renforcer la visibilité du baromètre auprès des personnes vivant avec un handicap mais aussi des soignants, des accompagnants et de l'ensemble des acteurs du handicap, et d'autre part de conjuguer leurs efforts avec ceux de l'association Handidactique pour accompagner la mise en œuvre d'actions de progrès dans tous les départements.

Quel rôle puis je jouer ?

Je peux communiquer auprès de mon entourage, des partenaires, et des personnes en situation de handicap sur le questionnaire Handifaction et sur l'intérêt de le compléter.

Je vis avec un handicap, je peux répondre au questionnaire.

Pourquoi ce questionnaire ?

- Pour impliquer les personnes en situation de handicap dans la défense de leurs intérêts et améliorer leur accès aux soins.
- Pour améliorer la collecte des données sur le handicap.
- Pour aider les professionnels de santé à mieux comprendre les besoins en santé des personnes vivant avec un handicap.

Comment est-ce que ça marche ?

C'est simple. Chaque personne vivant avec un handicap ou son aidant peut compléter le questionnaire après chaque visite auprès d'un professionnel de santé (en ville ou à l'hôpital), refus et/ou abandon de soins. Elle peut ainsi partager son expérience, ainsi que son ressenti et sa satisfaction.

Où trouver le questionnaire « Handifaction » ?

- Sur le site www.handifaction.fr.
- Version papier imprimable accessible depuis le site internet.
- Via l'application gratuite pour smartphone (accessible sur les plateformes Android et iOS).

Pour tout renseignement complémentaire → handifaction.cramif@assurance-maladie.fr.